RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

FICHE DE POSTE

DIRECTEUR(TRICE) RÉGIONAL(E) DE L'UNSS – CONSEILLER(RE) TECHNIQUE AUPRÈS DU RECTEUR

1. Cadre statutaire :

Peuvent faire acte de candidature les enseignants d'EPS et autres fonctionnaires d'État titulaires de catégorie A.
Les personnels ne relevant pas des corps enseignants du second degré seront accueillis par voie de détachement selon les modalités définies par la note de service « Détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premiers et seconds degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ».

2. Conditions particulières d'exercice :

- Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.
- Les modalités d'exercice définies suivent le règlement intérieur applicable aux agents du rectorat
- Déplacements à prévoir (permis B obligatoire)
- Lieu d'exercice : **RECTORAT de GUYANE –** Route de Baduel - BP6011 - 97306 Cayenne Cedex

3. Missions attendues sur le poste :

Les missions du/de la directeur(rice) régional(e) de l'UNSS, effectuées sous l'autorité fonctionnelle du Directeur national pour la partie financière et politique générale et sous l'autorité hiérarchique du Recteur pour la mise en œuvre, les parties RH et pédagogique, se traduisent de la manière suivante :

Piloter et gérer le service régional

- Construire un cadre de travail qui permet de faire fonctionner ensemble des personnels de statuts différents : personnels de droit privé, coordonnateurs de districts, autres conseillers. Établir concrètement les rôles et fonctions de chacun ;
- Construire la stratégie de travail annuel du service, en assurer l'organisation le suivi, les ajustements nécessaires et en faire l'évaluation ;
- Mettre en œuvre par délégation de la direction nationale, les prescriptions de la lettre circulaire N° ADM 002 mise à jour chaque année scolaire ;
- Veiller à l'application du contrat de travail, de la convention d'entreprise (tâches, horaires, congés) et de la fiche de poste pour les personnels de droit privé si le service en est doté. Il peut faire connaître à la direction nationale toute proposition d'avancement ou de sanction. Il peut proposer les personnels aux titres honorifiques comme les palmes académiques ;
- Veiller à la sécurité des locaux utilisés et à la communication des protocoles PPMS et gestion de crise notamment ;
- Rendre compte de son action et l'inscrire en interaction avec les autres services de son académie par le dialogue de gestion mis en œuvre avec la direction nationale.

Impulser et animer le sport scolaire dans l'académie

- Assurer la communication du sport scolaire auprès de tous les acteurs du territoire pour faire valoir sa place comme outil au service de la déclinaison de l'ensemble des politiques publiques ;
- Concevoir et mettre en œuvre le Plan académique de développement du sport scolaire (PADSS) en lien avec les différents outils de pilotage auxquels il doit se référer ;
- Assurer une communication régulière avec l'IA-IPR d'EPS et son(sa) chargé(e) de mission pour renforcer la place de l'AS comme prolongement de l'EPS ;

- Favoriser les stratégies locales de complémentarités entre les établissements pour garantir une équité de traitement de tous les élèves sur l'offre de pratiques et accompagner le parcours sportif du jeune depuis le cycle 3 ;
- Être le garant de la mise en œuvre de la feuille de route de répartition des crédits d'animation en tenant compte des choix du service régional. L'ensemble des motifs d'agir du sport scolaire et de la variété des modalités de pratiques (compétitives, promotionnelles, évènementielles) doivent être mis en œuvre ;
- Préparer et animer les instances académiques prévues dans le cadre des statuts. Une proposition de programme annuel et un bilan d'activités devront être présentés régulièrement ;
- Gérer le réseau des coordonnateurs de districts en formalisant concrètement les rôles de chacun pour informer les autorités des moyens nécessaires au bon fonctionnement du sport scolaire local ;
- Faire vivre le réseau des présidents d'AS ainsi que les différents réseaux des usagers du sport scolaire ;
- Préparer la rentrée en anticipant un calendrier et les temps forts de l'année.

Définir la stratégie d'accompagnement et de suivi des associations sportives :

- Développer des outils de suivis des AS en lien avec *l'UNSS en chiffres* ;
- Faire le lien entre les AS, les représentants du monde fédéral et associatif sur le territoire pour constituer un réseau d'acteurs autour de la pratique sportive et des fonctions de jeunes officiels ;
- S'assurer de la représentation de l'UNSS départemental sur les organisations sportives à tous les niveaux, et ce jusqu'au niveau national ;
- Organiser et animer les commissions mixtes départementales et en assurer les remontées ;
- Informer au mieux les AS sur toutes les modalités, procédures et outils utilisés par la direction nationale dont OPUSS et ce pour les rencontres, animations et/ou compétitions ;
- Être garant de la rigueur des enquêtes : caractéristiques des établissements, sections sportives, remontées quantitatives et/ou qualitatives... ;
- Concevoir un accompagnement et un suivi spécifique pour les AS en difficulté.
- Favoriser la pratique physique de tous en communiquant sur les fonds sociaux auprès des chefs d'établissement et présidents des AS.

Organiser et gérer les championnats et rencontres UNSS :

Le/La directeur(rice) régional(e) doit mener à bien les différents projets d'organisation des championnats UNSS départementaux, nationaux, voire internationaux. Pour cela il doit :

- Diffuser les circulaires de rentrée ainsi que le règlement fédéral et les fiches sport émanant de la direction nationale UNSS ;
- Concevoir et mettre en œuvre un calendrier général des championnats départementaux et des évènements ponctuels ou promotionnels ;
- S'assurer tout au long de l'année de la conformité des équipes engagées dans les différentes rencontres ;
- Planifier et réserver les installations sportives ;
- Établir un plan particulier de mise en sureté (PPMS) qui stipule : les modalités de déclenchement d'alerte et les annuaires de crise, les points de surveillance et les personnes affectées, les modalités de contrôle des allées et venues, la sécurisation des points de rassemblement et les dispositifs de secours pour chaque manifestation et le transmettre aux autorités compétentes en matière de sécurité ;
- Contrôler et assurer la diffusion des résultats en renseignant comme il se doit l'outil national de compilation des données. Recueillir les performances et rendre compte des pratiques et pratiquants. Formaliser un bilan régulier des manifestations ;
- Développer avec le monde sportif des organisations communes d'évènements.

Construire des partenariats utiles :

- Créer les relations nécessaires avec chacun des acteurs du territoire (collectivités, entreprises, associations, CDOS...) pour faire du sport scolaire un outil d'ouverture et d'éducation aux choix (multiactivités sportives et variétés des fonctions) accessible à tous les élèves sans distinction aucune ;
- Agir, en déclinant les conventions nationales, afin de signer avec les ligues et les comités, les clubs des accords de coopération pour les compétitions et la formation des JO. Activer les passerelles définies par convention ;

- Entretenir des relations constructives avec les fédérations sportives scolaires et universitaires pour participer à la construction du parcours sportif du jeune et garantir la mise en œuvre d'un habitus de pratique sportive à tous les âges de la vie ;
- Participer à la réussite des actions éducatives développées dans les thématiques transversales soutenues par l'UNSS (citoyenneté, santé, lutte contre les discriminations, développement durable / éco responsabilité, développement de la pratique féminine et de l'accès au sport au plus grand nombre et en particulier pour les élèves en situation de handicap...) ;
- Représenter l'UNSS au Comité Régional ou Départemental Olympique Sportif et dans les commissions dédiées du comité paralympique et sportif français.
- S'emparer du label génération 2024 pour utiliser l'héritage des jeux.
- Créer des liens avec le premier degré pour développer la pratique physique dès le plus jeune âge notamment avec l'USEP.

Assurer la gestion financière du service :

- Garantir la sincérité de la comptabilité présentée à l'UNSS nationale qui présente un compte unique. Être le relais de transmission de toutes les pièces comptables dans les plus brefs délais ;
- Affecter dans le respect des orientations les subventions perçues de la direction nationale, des collectivités, de l'ANS et des éventuels partenariats ou mécénats réalisés.

Missions d'expertise :

Répondre aux sollicitations de la direction nationale UNSS pour :

- L'accompagnement ou l'organisation d'évènements nationaux ou internationaux ;
- Les éléments de mise en œuvre stratégique ou d'évaluation du PNDSS en activant auparavant les liens avec les acteurs territoriaux ;
- La mise en œuvre du cahier des charges d'évènements locaux pour en faire des projets nationaux.

4. Connaissances et compétences attendues

- Capacité à impulser et mettre en œuvre de nouveaux projets,
- Qualités organisationnelles permettant de mettre en œuvre et suivre les dossiers,
- Compétences rédactionnelles,
- Qualités relationnelles et compétences pour le travail en équipe affirmées,
- Connaissance des outils de communication externe et de bureautiques,
- Connaissance en gestion,
- Connaissance de la législation associative et de l'UNSS,
- Maitrise en termes de sécurité dans les pratiques sportives ou évènementielles,
- Expertise en EPS,
- Disponibilité.

5. Modalités de candidatures :

- Lettre de motivation
- Curriculum vitæ
- Dernier compte rendu de rendez-vous de carrière ou dernier rapport d'inspection.

Les candidatures sont à adresser à drh@ac-guyane.fr pour le **vendredi 14 octobre 2022.**

Prise de fonction au **: 1er novembre 2022**